



Compte rendu de décision

Décision de la Commission sur la demande de protection de renseignements confidentiels en vertu de l'article 12 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*

Demandeur : Cameco Corporation (Cameco)

Objet : CMD 25-H3—Décision sur la demande visant à prendre des mesures pour protéger les renseignements relatifs à la demande de Cameco qui souhaite obtenir la levée du permis de la CCSN pour le dernier ensemble de propriétés déclassées de la mine et de l'usine de concentration de Beaverlodge aux fins d'acceptation dans le Programme de contrôle institutionnel de la Saskatchewan

Séance : L'audience publique se tiendra le [30 janvier 2025](#)

En ce qui concerne le sujet susmentionné, la Commission a examiné la [demande de confidentialité](#)¹ de Cameco visant le document ci-dessous. Cette demande a été déposée conformément à l'article 12 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#) (les Règles).

Dans son examen de la demande de protection de renseignements confidentiels de Cameco, la Commission a également tenu compte de l'[examen](#)² de la demande de Cameco par le personnel de la CCSN.

La décision de la Commission à l'égard de cette affaire, aux fins de la présente séance, est documentée au tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		

¹ Cameco' Request for Confidentiality and Summary Document (en anglais), extrait du site Web de la CCSN : <https://api.cnscccsn.gc.ca/dms/digital-medias/Request-for-Confidentiality-Beaverlodge-CMD25-H3.pdf/object>, 16 juillet 2024.

² Examen par le personnel de la CCSN de la Demande de confidentialité de Cameco Corporation soumise le 16 juillet 2024 pour le document « Decommissioned Beaverlodge Mine Site : Model Update and Environmental Risk Assessment » (en anglais), juillet 2020, extrait du site Web de la CCSN : <https://api.cnscccsn.gc.ca/dms/digital-medias/Memo-to-the-Commission-Registrar-re-Cameco-Request-for-Confidentiality-Beaverlodge-2020-ERA.pdf/object>, 8 novembre 2024.

<p>1. Decommissioned Beaverlodge Mine Site: Model Update and Environmental Risk Assessment, juillet 2020 (e-Doc 6379444)</p>	<p>✓</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Seul le résumé sera divulgué.</p>	<p>La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale, scientifique, technique et personnelle qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d’avis que les renseignements mis à la disposition du public dans le résumé du document sont suffisants pour satisfaire l’intérêt public. Le résumé est joint à la demande de protection de renseignements confidentiels d’OPG.</p>
--	----------	---------------------------------	--------------------------------------	---

La Commission est d’avis que :

- en vertu de l’alinéa 12(1)b) des Règles, il s’agit de renseignements confidentiels de nature financière, commerciale, scientifique, technique, personnelle ou autre qui sont traités comme confidentiels de façon constante, et la personne en cause n’a pas consenti à leur divulgation;
- en vertu des alinéas 12(2)a) et 12(2)b) des Règles, la protection des renseignements l’emporte sur l’importance de l’intérêt public quant à une audience publique et la divulgation de la preuve, et les mesures sont conçues de façon à ne toucher la nature publique de la séance que dans la mesure nécessaire pour bien protéger les renseignements.

Par conséquent, conformément à l’alinéa 12(3)b) des Règles, la Commission interdit la publication des renseignements qui lui sont fournis au point 1, comme il est décrit au tableau 1.

Version anglaise signée le 17 décembre, 2024 e-doc 7429010

Pierre Tremblay
Président de la Commission

Date

17 décembre 2024